



CNDP- Concertation d'Artagnan
244 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

SAINT LAURENT BLANGY
LE 19 JUILLET 2023

Messieurs les Garants,

En tant que Présidents des Fédérations Agricoles du Nord et du Pas de Calais, nous tenions, par cet écrit, vous faire part de nos nombreuses observations quant aux différentes étapes de mise en œuvre du projet d'Artagnan.

L'objectif de ce dernier : créer un réseau de canalisations souterraines depuis les communes de Lumbres et Réty au terminal CO2 de Dunkerque. Ces canalisations passent dans les plaines agricoles, terres nourricières, de plus de 180 exploitations agricoles, et aucune institution agricole n'a été sollicité suffisamment en amont pour évoquer ce projet.

Nous attirons tout d'abord votre attention sur le déroulement de la phase de concertation préalable.

Il nous semble totalement regrettable que Monsieur le sous-préfet de Saint Omer en charge du dossier ait dû intervenir auprès des maîtres d'ouvrage afin que soient organisées des réunions d'information spécifiquement à destination des exploitants agricoles, qui sont les premiers impactés, les premiers à subir les conséquences d'un tel projet !

Vous avez pu remarquer que la tenue de ces réunions était très attendue au vu du nombre de participants et de questionnement.

C'est seulement lors de ces réunions d'informations que les exploitants ont pris connaissance du projet d'Artagnan. Le couloir de moindre impact a également été présenté, mais moins impactant pour qui ? Celui-ci a été déterminé sans leur participation ou sollicitation. Ils se sentent méprisés de ne pas avoir été associés bien en amont. Leur sentiment est qu'une fois encore, la parole ne leur a pas été donnée.

Par ailleurs, vous avez pu constater la colère des exploitants agricoles qui n'ont nullement été averti de la réalisation de sondages sur leur parcellaire un premier signe déjà inquiétant pour la suite des opérations ! A cette époque de l'année, sur les parcelles se trouve le résultat d'une année de travail, mais également ce qui servira à nourrir chacun d'entre nous. Les exploitations agricoles sont des entreprises à ciel ouvert, mais il s'agit bien de propriété privée. Il convient donc d'informer propriétaires et exploitants lors d'entrée sur des parcelles et de suivre les recommandations qui sont données par ces derniers (récoltes, délais de traitement...)

Aussi, vous avez pu vous rendre compte des craintes et incompréhensions quant au tracé qui a été présenté.

Pourquoi encore accaparer des terres agricoles alors que des alternatives avec un moindre impact sur celles-ci existent déjà (utilisation de la voie ferrée ou encore le passage du tracé le long de la RD 300) ? Les exploitants n'ont pu bénéficier d'aucune explication sur les éléments de réflexion, ou contraintes extérieures qui ont amené à ce tracé.

Des craintes ont également été exprimées par rapport au fonctionnement de leur exploitation vis à vis des nouvelles dispositions de la Politique Agricole Commune (politique mise en place à l'échelle européenne visant à favoriser des revenus agricoles viables et la résilience du secteur agricole dans l'ensemble de l'UE afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la diversité agricole sur le long terme et d'assurer la viabilité économique de la production agricole). Elles se fondent notamment sur l'activation des Droits à Produire de Base, sur le respect des mesures des bonnes conditions agricoles et environnementales (exigence de base de la conditionnalité des aides), mais aussi et surtout sur les freins aux éventuels projets de développement de leur exploitation par l'instauration d'une servitude (vignes, agroforesterie,...).

Quant aux éleveurs, ils vous ont exprimé leurs inquiétudes sur les possibles conséquences du passage du courant sur la canalisation pour leurs troupeaux. Il est impératif de les rassurer du mieux possible.

Enfin, les exploitants agricoles présents ont bien insisté pour que soit respecté et réinstallé le réseau de drainage en place et que lors des travaux, la préservation du sol soit la préoccupation principale du chantier. Les exploitants agricoles ne cessent d'évoluer dans leurs pratiques culturales afin de préserver au mieux la vie du sol. Un chantier tel que « le projet d'Artagnan » se doit d'être respectueux de ces pratiques : A ce titre, il est surprenant que le projet de canalisation traverse une zone de captage d'eau alors que ces périmètres sont de plus en plus réglementés et qu'un certain nombre de pratiques y soit interdit.

Au vu de tous ces éléments, nous vous demandons donc de bien vouloir associer activement les propriétaires et les exploitants agricoles tout au long du projet comme il se doit. La vie économique de leur exploitation est en jeu, des projets de développement pourraient être remis en cause...

Nous vous demandons également d'être très attentif et d'associer la profession agricole sur la rédaction du protocole d'accord relatif aux modalités de travaux et d'indemnisation des dommages aux cultures.

Un tel projet doit être réalisé avec l'ensemble des acteurs concernés, à contrario cela pourrait avoir de graves conséquences tant pour la profession agricole que pour les initiateurs de ce projet.

Nous vous prions de croire, Messieurs les Garants, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Laurent VERHAEGHE
Président de la FDSEA du Nord

Lucie DELBARRE
*Présidente de la FDSEA
du Pas de Calais*